

Pas à pas vers une Suisse numérique

Il n'est pas facile de numériser rapidement un pays fédéraliste tel que la Suisse. Mais notre point fort montre que les choses bougent plus qu'on ne pourrait le penser dans les administrations communales.

La mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse avance pas à pas. La société d'exploitation eOperations Suisse SA a été fondée en juin 2018. eUmzugCH, la première prestation exploitée par eOperations Suisse, est aujourd'hui en service dans dix cantons. En outre, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi sur l'identité électronique dont les débats parlementaires viennent de commencer. Des projets d'innovation tels que la mise en place d'un chatbot pour l'administration publique, le développement d'un module de participation pour les collectivités (cf. texte plus loin) et l'utilisation de la technologie blockchain pour l'identification et la signature électroniques sont sur le point d'être achevés.

C'est également en 2018 qu'ont été posés les jalons de la collaboration sur la cyberadministration à partir de 2020, comme l'écrit le Conseil fédéral dans un communiqué. «Tant la conférence des gouvernements cantonaux que le Conseil fédéral veulent que l'administration mise de façon systématique sur les processus numériques.» Cette voie est prescrite par les lignes directrices de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023 avec la charte «Digital First». Pour 2019 aussi, le Conseil fédéral annonce des travaux importants. «2019 sera la dernière année de mise en œuvre du plan prioritaire actuel. Les documents de base en cours d'élaboration pour la collaboration de cyberadministration 2020–2023 vont être achevés et être sou-

mis pour consultation à la Confédération, aux cantons et aux communes.» Les exemples donnés dans les pages qui suivent montrent que la numérisation est en route depuis longtemps dans de nombreuses administrations communales, dans des domaines parfois inattendus. Nous vous souhaitons une excellente lecture!

*Denise Lachat,
Rédactrice en chef de
«Commune suisse»*

eOperations Schweiz AG



eDéménagementCH



Message relatif
à la loi sur l'-ID



L'intervention de l'ACS a été fructueuse



Une grande partie de la population utilise les nouvelles technologies de communication au quotidien dans de nombreux domaines de la vie pour exécuter diverses tâches et entretenir les contacts. Cela signifie que la population est prête pour le dialogue numérique! L'Association des Communes Suisses (ACS) est convaincue que la cyberadministration ouvre de nouvelles chances de dialogue entre les communes et les ci-

toyens, et en particulier que la cyberparticipation offre des possibilités nouvelles et multiples. Ainsi, les communes pourraient impliquer très tôt leurs citoyennes et leurs citoyens dans les processus de développement, en leur présentant des idées, des plans et des projets plus largement et sans contrainte liée à un lieu précis, et en sollicitant leurs réactions. Les citoyennes et les citoyens pourraient suivre les assemblées communales en

ligne et participer aux votations avec un simple clic de souris: la cyberparticipation peut donc s'adresser à des couches supplémentaires de la population et les inciter à participer activement à la vie de la commune. En outre, par la flexibilité géographique et temporelle qu'elle apporte, la cyberparticipation encourage l'égalité des chances. Depuis deux ans, l'ACS milite vigoureusement à divers niveaux pour que les

L'Association des Communes Suisses (ACS) participe activement à eGovernment suisse

«Cyberadministration suisse» est l'organisation de la Confédération, des cantons et des communes qui est chargée de propager les services électroniques des autorités. Elle pilote, planifie et coordonne les activités conjointes des trois niveaux institutionnels en matière de cyberadministration. La Confédération, les cantons et les communes poursuivent une stratégie commune. L'ACS fait, elle aussi, partie de cette organisation. Ses représentants au comité de pilotage sont Beat Tinner, président de la commune de Wartau (SG) et membre du Comité de l'ACS, et Peter Bernasconi, ancien président de la commune de Worb (BE) et ancien membre du Comité de l'ACS. Au comité de planification, c'est Peter Scholl, secrétaire municipal de Moosseedorf (BE), qui défend les intérêts des communes. Pour Beat Tinner, les choses sont claires: «La cyberadministration commence au niveau communal.» Pour la politique et l'administration, il convient d'exploiter ce potentiel et de proposer que toute correspondance passe par le canal électronique. Chaque commune doit fondamentalement aménager son offre concrète en ligne selon ses propres priorités. Beat Tinner ajoute que ce qui compte à cet égard, c'est qu'à l'intérieur du canton, les activités soient coordonnées avec les communes. «Cela néces-

site toutefois que des infrastructures nationales et des modules de base tels que l'identité électronique soient mis à disposition dans toute la Suisse, ce qui requiert une collaboration entre tous les échelons de l'Etat.» Peter Bernasconi mentionne la collaboration au niveau stratégique, mais également un autre facteur important: la coopération entre les services administratifs et le perfectionnement des services fournis par l'Etat. «Une véritable valeur ajoutée n'est obtenue que lorsque les processus administratifs existants sont réévalués d'un point de vue global et réorganisés en cas de besoin.» Il ne suffit pas, selon lui, de proposer un service analogique actuel sous une forme électronique. C'est pourquoi l'organisation Cyberadministration suisse réclame la collaboration entre les autorités administratives dans le cadre du plan prioritaire ainsi que par le biais de diverses manifestations. La

Confédération examine à l'heure actuelle si une mise en œuvre plus efficace et plus contraignante de la cyberadministration nécessite de nouvelles bases légales fédérales. Dans le cadre de la consultation en cours, l'ACS a réclamé une approche pragmatique s'appuyant sur la collaboration actuelle. «Nous ne nous opposons pas par principe à davantage d'engagements», déclare Christoph Niederberger, directeur de l'ACS. Mais ceux-ci doivent être assortis de conditions. Il ne faut pas qu'en fin de compte, «la Confédération ordonne et les communes payent». Christoph Niederberger voit dans le modèle du canton de St-Gall, où une instance de coopération de cyberadministration composée paritairement de représentants des communes et des cantons dialogue et peut fixer des normes, un bon exemple d'action commune.

www.egovernment.ch

Les représentants des communes auprès d'eGovernment suisse: Beat Tinner, Peter Bernasconi et Peter Scholl (de g. à d.).

Photos: màd



Chatbot



Blockchain



Digital First



deux thèmes de la «cyberparticipation» et de la «standardisation de l'infrastructure de base» soient repris comme thèmes principaux dans la révision de la stratégie suisse de cyberadministration. Elle cherche également à garantir que les solutions de cyberadministration puissent plus facilement être transférées d'une commune à l'autre et donc que les investissements s'appuient sur une assise plus large. Cette intervention a été fructueuse: dans le communiqué de presse du Conseil fédéral du 14 no-

vembre 2018 relatif à la nouvelle stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023, le Conseil fédéral, dans les lignes directrices, met en exergue quatre champs d'action dans lesquels des activités doivent être lancées pour faire encore progresser la numérisation dans l'administration en Suisse: «interaction et participation», «services de base et infrastructure», «organisation et bases légales» ainsi que «confiance et connaissance». L'organisation Cyberadministration suisse définira des mesures à

prendre dans ces domaines en vue de l'élaboration du plan de mise en œuvre 2020–2023.



Magdalena Meyer-Wiesmann, cheffe de projet ACS